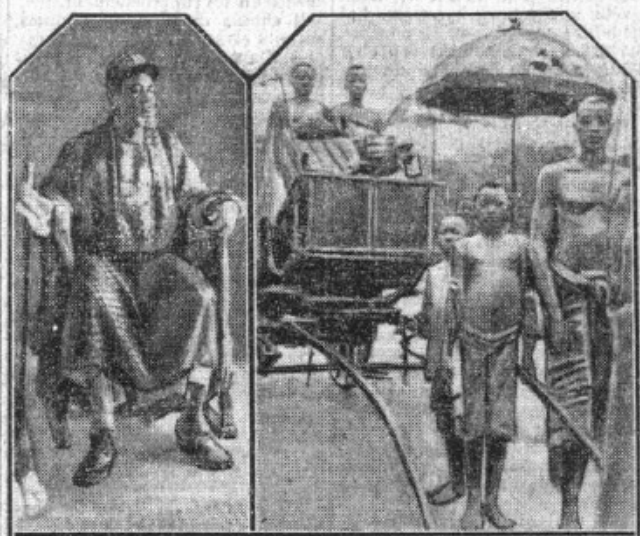


QUATRE MOIS PARMI NOS NOIRS D'AFRIQUE



Le « Roi de la Nuit » sur son trône, et son bel équipage

UN CHEF DAHOMÉEN : LE « ROI DE LA NUIT »

C'est dans un étrange équipage, une vieille guimbarde tirée par des noirs, avec des parapluies pour dais, que Sa Majesté — personne d'âge — vint rendre visite à Albert Londres. Le jour suivant Elle honora le noble voyageur en exécutant, à son intention, quelques pas de danse, et, le lendemain, trônant dans son palais, coiffée d'une casquette de jockey, Elle présida aux grandes liesses

Avec ces côtés burlesques, un personnage malicieux et fin, parlant un langage empreint d'expérience et de sagesse

C'était au Dahomey, à Porto-Novo.

Avant nous, deux royaumes se partageaient le Dahomey. L'un avait son roi sur le plateau d'Abomey et l'autre sur la lagune, à Porto-Novo. C'est même le roi de la lagune qui nous appela au secours contre Behanzin, son « cousin » du plateau.

Depuis, les noix de coco se sont renouvelées dans les palmeraies. Behanzin est enterré et le successeur du souverain de la lagune se nomme plus que chef supérieur. Un roi, cependant, a résisté au raz de marée européen : c'est le Zoupan, autrement dit le Roi de la Nuit.

Quelles sont ses fonctions ? Son titre seul nous indique qu'elles doivent être assez obscures. Du temps du royaume de Porto-Novo, le Zoupan était chargé de faire respecter le bon ordre du coucher au lever du soleil. Gouvernant au grand jour, la France ne semble pas avoir dépossédé le représentant de la nuit. Quoi qu'il en soit, il règne encore.

Il convenait donc de faire sa connaissance.

— Quand voulez-vous le convoquer ? me demanda M. Fourn, non seulement gouverneur du Dahomey, mais un peu Dahoméen, puisque depuis vingt ans il commandait dans le pays.

— C'est après-midi, à trois heures. — Y pensez-vous ? Le Roi de la Nuit ne sort pas l'après-midi. Tout ce qu'il peut faire pour vous, c'est d'arriver entre chien et loup.

On choisit six heures vingt-cinq. Le soir même nous attendions Sa Majesté dans le jardin du gouvernement.

Un peu après six heures et quart, nous entendîmes un bruit de voix : un cortège montait la grande avenue de la capitale. Le gouverneur Fourn tirait sur sa moustache et me regardait du coin de l'œil. Le cortège se précisa. Sept nègres nus, des grands et des petits, étaient attelés à des brancards, faisant les chevaux. C'était un flac qui avançait. Sur le siège, remplaçant le cocher, deux petites noires, poltrine nue et tenant entre leurs seins l'une un vase d'argent, l'autre un brûle-parfum. A l'arrière, où les collignons mettaient leur fouet, un drapeau français. A gauche, la lanterne aux verres peints en bleu était éclairée. Quelques parapluies abritaient le toit de la guimbarde. Tout autour et poussant au derrière, une nombreuse clientèle s'agitait.

La folle voiture fit crisser le gravier du jardin et s'arrêta.

Les stores des deux portières étaient tirées. On aurait dit le flac de l'adulter. Nous attendîmes. Rien ne bougeait dans le coffre.

— Il ne fait pas encore assez nuit, dit le gouverneur.

Un des clients se glissa sous le

POUR ET CONTRE

Je ne connais rien à la politique, mais je ne puis que me féliciter — et je ne suis pas le seul — que tout se soit finalement arrangé. Est-il admissible que des hommes qui sont au gouvernement et qui n'y sont pas sans avoir accepté d'y être, puissent abandonner le travail brusquement, capricieusement, étourdiment ? Si, pour des motifs futiles, dans le fond, et pour deux articles d'une loi de finances, nos gouvernants avaient dû voter la grève, comment ne pas s'étonner que les mêmes « chefs » se soient crus qualifiés précédemment pour intervenir auprès de grévistes qui, eux, avaient bien toujours quelques raisons apparentes de présenter des revendications.

Donc, pas de crise ministérielle !... Si, d'aventure, elle s'était produite, je sais bien ce qu'eût dit tout le pays — tout le pays, à part quelques mécaniciens de la politique locale et professionnelle.

Tout le pays se serait écrié, comme Groek, le bon clown ?

— Sans blague ?

Tout le pays aurait dit : — Sans blague, messieurs du gouvernement, vous nous « plaquez » ainsi, en plein « boulot », sous un vague prétexte de vague malentendu ?... Vous nous « plaquez », divisés, séparés, après nous avoir supplié de nous montrer — nous qui ne sommes que contribuables — unis et nationaux ?... Après avoir signé le pacte Kellogg, vous nous « plaquez » sans avoir pu seulement parvenir à désarmer vos nerfs ?

« Les lois de finances, nous connaissons ça !... Quand il s'est agi de demander aux pauvres contribuables des sacrifices nouveaux et répétés, vous avez toujours fini par vous mettre d'accord... Et vous vous déchirez, aujourd'hui, à propos de nos missions à l'étranger ?... A propos de cette affaire, nous, nous avons, parole d'honneur, gardé tout notre sang-froid... »

« Vous nous « plaquez » ?... Et vous « plaquez » aussi, en ce cas, notre franc, qui n'est stabilisé qu'à la condition que le pays le soit aussi ? Vous lâchez la besogne, après avoir tant travaillé, après avoir été si sages et si prudents ?... Quand nous pouvions, enfin, espérer qu'il y avait quelque chose de changé chez nous, et que notre vieille politique vicieuse s'était achetée, enfin, une conduite, vous nous « plaquez » ?... »

« ... Et les sans-logis, qui attendent tant de la loi Loucheur ?... Les « plaquez » - vous aussi ?... »

« ... Et les vieux retraités, et les vieux rentiers auxquels vous deviez vous intéresser enfin, les « plaquez »-vous ?... »

« Et la paix ?... La paix internationale, à laquelle vous vous êtes voués, noblement, fièrement ?... La « plaquez »-vous ?... »

« Et la paix nationale, à laquelle vous avez juré fidélité, la « plaquez »-vous pareillement ?... »

« ... Et la France ?... Sans indiscrétion, messieurs, et la France ?... »

Voilà — je le jure — ce qu'eût dit le pays s'il y avait eu chez nous une stupide, une désolante crise ministérielle... Maurice PRAZ.

L'affaire des titres hongrois renvoyée à quinzaine... pour indication

Les cinq détenus sont remis en liberté

Une foule compacte remplissait hier le petit prétoire de la 1^{re} chambre correctionnelle : la grosse affaire des titres hongrois y devait être érogée. Les cinq prévenus retenus depuis quinze mois à la Santé : MM. Blumenstein, Simon Tovylin, Georges et Jean-Paul de Fallois, ainsi que Pierre Lacaze prirent place, tout confortables, dans le box.

Les deux prévenus libérés, les dix-neuf défenseurs montèrent une égale sérénité. Et dès que le président Gauthier eut appelé l'affaire, M^{re} Marius Moutet répondit :

« Mes dévoués, monsieur le président, se sont mis d'accord pour demander le renvoi de l'affaire à quinzaine... pour indication ! »

Le bâtonnier Henri-Robert, M^{re} Henry Torrès, Campinchi, Roudenko et leurs confrères exprimèrent en chœur le même désir. Seul le ministère public remarqua :

« Sans m'opposer à la remise demandée, je regrette le nouveau retard apporté à régler cette affaire. »

« Soit, accéda le président, à quinzaine pour indication. »

Restait à fixer le sort des détenus. Une demande de mise en liberté immédiate fut déposée en leur nom et l'on apprit que le gouvernement hongrois ne s'opposait plus à cette mesure si longtemps différée. Les cinq financiers signèrent rapidement la feuille qu'on leur passa et le jugement provisoirement libérateur était loi après rendu.

Ainsi lorsque l'affaire reviendra — mais quand ? — l'intérêt des débats se trouvera fortement réduit. Aux termes de la transaction préalable, d'ailleurs, intervenue entre M. Blumenstein et le gouvernement hongrois, les titres estampillés ou frauduleusement maquillés seraient soumis à l'examen d'experts désignés par la Société des nations et la Hongrie rentrerait dans la totalité de ses fonds.

563 kil. 150 à l'heure en avion !

Telle est la vitesse qu'a atteinte hier l'aviateur anglais d'Arcy Craig, au cours d'un essai officieux pour le record de vitesse

Londres, 3 novembre (dép. Petit Paris.) Le lieutenant aviateur d'Arcy Craig a fait aujourd'hui, à Calshot, son dernier vol d'essai avant de s'attaquer officiellement au record de vitesse mondial (512 km. 776 à l'heure), détenu depuis le 30 mars 1928, par l'aviateur italien, le commandant Mario de Bernardi.

Le vol, effectué avec une grande maîtrise, a donné des résultats splendides. D'une altitude de près de 700 mètres, le lieutenant Craig a fait une plongée vertigineuse au cours de laquelle il a atteint une vitesse horaire de 350 milles (563 km. 150). Sur la ligne droite, sa vitesse a été naturellement moins grande, encore qu'elle ait dépassé 300 milles à l'heure.

Si les conditions atmosphériques sont favorables, il tentera officiellement lundi à Southampton, de battre le record du monde. Dans les milieux compétents on a le ferme espoir qu'il y réussira.

M. Chiappe a remis hier au procureur de la République le dossier de son enquête sur la hausse du lait

A la suite de l'enquête, qu'il avait entreprise sur les agissements de certaines compagnies laitières qui avaient brusquement porté le prix du lait de 1 fr. 60 à 1 fr. 75, le M. Chiappe, préfet de police, a conféré hier avec M. Fouhram, procureur de la République et lui a remis le dossier de cette enquête, on tue des sanctions judiciaires à intervenir.

Le tribunal de Mulhouse s'est occupé hier de deux plaintes de MM. Ricklin et Rossé

LE JUGEMENT EST MIS EN DÉLIBÉRÉ

Mulhouse, 3 novembre (dép. Petit Paris.) Le tribunal correctionnel de Mulhouse a eu à s'occuper ce matin de deux plaintes émanant des députés Ricklin et Rossé, dont l'une vise un imprimeur de Belfort, M. Herbelin, et l'autre un afficheur, M. Birch. A M. Herbelin on reproche d'avoir fait apposer une affiche signée de son nom et injuriant les députés Ricklin et Rossé ; à M. Birch, d'avoir procédé à l'affichage des pancartes incriminées.

Pour la première affaire, le représentant de la partie civile, M^{re} Kraehling, réclame 50.000 francs de dommages-intérêts. M. Herbelin, appelé à la barre, reconnaît les faits qui lui sont reprochés. M^{re} Simon, de Besançon, présente sa défense. Il déclare que c'est pour lui un honneur de défendre M. Herbelin car, incontestablement, son client, qui s'est engagé en 1914, bien qu'il eût été réformé, s'est montré très brave pendant les hostilités. Il n'a pas abattu moins de onze avions allemands. A la fin de la plaidoirie, M^{re} Simon soutient que le tribunal est incompétent.

Mais le tribunal se range aux conclusions de la partie adverse, représentée par M^{re} Kraehling, et se déclare compétent.

Après l'audition de divers témoins, le tribunal renvoie son jugement dans cette première affaire au 30 novembre.

Dans la deuxième affaire, qui met en cause l'afficheur Birch, M^{re} Baudin, le défenseur, plaide également l'incompétence. Le renvoi est également prononcé pour le 1^{er} décembre.

BOUGRAT DE NOUVEAU LIBRE

Les autorités vénézuéliennes l'ont remis en liberté provisoire

Caracas, 3 novembre (dép. Havas.)

Le docteur Bougrat a été mis en liberté provisoire sous caution.

Cette mesure a été prise à la suite d'une manifestation de la population du village d'Irapa en faveur du docteur Bougrat, en raison des services que, comme médecin, ce dernier a rendus aux habitants.



Défilé chorégraphiques (Crogus de Rouquayrol.)

véhicule et frappa contre un plancher. J'ai pensé qu'il entendait signifier au roi que Sa Majesté était arrivée. Silence.

— Il doit se donner un coup de poigne; il est très coquet.

Alors une toux impérative ébranla le « sapin ». Les gens se précipitèrent. Les parapluies accoururent. Une jeunesse qui portait le sabre royal horizontalement sur son ventre se rangea. La portière s'ouvrit; Zounon Médjé dit le Zounan, roi de la Nuit, apparut. La jeunesse au sabre et la jeunesse au brûle-parfum l'entourèrent; l'une était sa fille, l'autre sa femme préférée. Ainsi flanquée, lentement le vieillard s'avancé entre deux fermes poitrines. Coiffé d'un bicorne à haute plume, revêtu d'une lourde robe de velours vert broché d'argent, l'épaule drapée d'une toge jaune, tout en regardant ses sandales également vertes et argentées, il soufflait violemment du nez dans sa courte barbe blanche à deux pointes.

— Bonsoir ! Zounan, dit le gouverneur.

Il fallait bien se garder de lui dire bonjour !

Et l'on pénétra dans un salon particulier.

Le premier contact n'allait être, pour ainsi dire, que visuel. C'était la visite protocolaire.

— Comment va le pays ? lui demanda le gouverneur.

— Il va bien, très bien.

— Et la santé, Zounan ?

— Je souhaite chaque soir qu'elle vaille la tienne.

On échangea quelques autres petits propos du même genre. Puis un boy passa les coupes de champagne. Le roi sortit un grand mouchoir, s'en voila le visage et, derrière ce paravent, il but. Quand il s'abreuve ou se nourrit, personne ne doit contempler la royale face. Son gosier était moins discret, de sorte qu'on l'entendait si l'on ne le voyait.

Il nous dit qu'il serait très honoré de nous recevoir en son domicile.

— Eh bien ! c'est entendu, Zounan, fit le gouverneur. Nous irons le voir demain matin à dix heures.

Une joie orgueilleuse éclaira son visage. On le reconduisit à son fiacre, et, cahotant, geignant, la vieille chose roulante s'éloigna, entourée de flambeaux.

Je descendis dans Porto-Novo. Aucune autre ville d'Afrique ne peut être comparée à celle-là. Ce n'est ni un amas de cases ni une cité européenne. De tous les noirs, les Dahoméens sont les plus civilisés. Les premiers, il y a de cela bien des siècles, ils furent au contact des blancs. Leur côté, qui s'appelle côte des Esclaves, dit par son nom même qu'elle fut l'endroit où les traitants avaient d'abord installé leur marché. Le voyage des aïeux dans les Amériques ouvrit l'esprit des fils. De la vie primitive ils s'élevèrent peu à peu jusqu'à la vie de société. Ils se découvrirent le goût du commerce. Le commerce créant des obligations, ils bâtirent des villes. Porto-Novo fut tracée et construite par eux. Les Dahoméens sont les seuls indigènes de l'Afrique française qui se soient mis dans leurs meubles.

Le marché de nuit ballait son plein. Le goût du négoce est, ici, poussé si loin que les achats et ventes ne s'arrêtent pas au coucher du soleil. Les trafiquants tiennent boutique en plein air jusqu'à onze heures du soir. Des centaines de veilleuses, de lampes à pétrole ou de chandelles brillent au ras de terre. De loin on croirait un champ de grosses mouches à feu. C'est très joli. Je regardais ce spectacle quand une poussée du peuple se produisit. Aux parapluies et aux flambeaux je reconnus le cortège du Roi de la Nuit. Sa Majesté rentrait chez elle. Je me rangeai. Justement le Zounan sortait du fiacre. Nous étions à vingt pas, mais le souverain m'avait vu. Alors, au lieu de pénétrer dans son logis, il me fit face. Et dans le grand espace vide que la déférence populaire avait laissé devant lui, m'ayant salué du torse, il ramassa sa robe et se mit à danser. Trois petits pas d'abord du pied droit, puis trois du pied gauche. Après il étendit le bras et sa toge battit à son côté comme une grande aile. Une nouvelle fois il s'inclina et ce vieillard tournaya sur lui-même. La plume de son bicorne balayait l'espace; sa barbe, certainement, devait trembler. Je demeurais immobile. Il dansa plus de trois minutes. Puis il prit son chapeau

et, d'un geste large, sous les yeux de la foule et à la lueur des flambeaux, il me salua comme de l'épée. Ensuite, me laissant figé sur place, il disparut dans sa maison.

— C'est un grand honneur qu'il vous a fait, m'apprit plus tard M. Fourn. « Regarde, vous a-t-il dit à sa manière, le roi danse pour toi, noble voyageur; il n'est que ton hisirion. »

Le lendemain matin nous étions à l'heure. Le Zounan nous attendait, non dehors, mais dans sa cour. Il lui est permis de voir le jour entre ses murs. Il avait revêtu une robe à carreaux. Les médailles cuirassaient sa poitrine. Sur tout il avait couvert son chef d'une véritable casquette de jockey. L'ensemble donnait : toque rouge, casaque orange.

Femmes, serviteurs, clientèle et chiens grouillaient autour de nous.

Lui, nous précédait, frappant de la canne comme d'une halberde. On gravit un escalier de bois. La chambre qui nous reçut avait le velours et le satin. Une table ronde portait déjà les mets que nous allions manger et les bouteilles promises à notre soif. Il y avait du champagne, de l'asté, des amers, des liqueurs, de l'alcool de menthe et du kikirin, médicament anglais contre la fièvre, les coliques, la chair de poule et les démanagements du cuir chevelu.

Le roi reniflait d'aise. Gouverneur, administrateur, chef de la police, toute l'autorité blanche assise en ses fauteuils !

Une statue de Notre-Dame de Lourdes, sous une cloche de verre, trônait à la meilleure place. Comme je la regardais, le roi dit :

— Marie ! C'est Marie !

— Votre Majesté est catholique ?

— Je l'étais avant d'être roi. Depuis, mon peuple étant félicite, j'ai dû lui faire la politesse de croire à ce qu'il croyait. Mais j'aime tout de même bien Marie. Ah ! Marie !

Le Zounan réservait un regard dur au chef de la police. Il y avait de quoi ! La dernière épouse du roi avait fui le palais. Emu considérablement, Zounan avait confié sa peine à notre détective. Le détective n'avait pas mis grande ardeur à retrouver la jeunesse. Je crois même savoir qu'il avait conseillé à Sa Majesté de laisser cette enfant de quinze ans suivre le chemin de son cœur.

— Alors, vous êtes toujours fâché contre moi ? lui dit le blanc.

Le roi lui répondit simplement :

— Une fille jeune est l'alcool du vieillard.

— Zounan ! dit le gouverneur, lui sais combien nous sommes grands amis. Nous pouvons parler entre nous. Eh bien ! ton peuple n'est pas très encourageant. On a beau faire beaucoup pour lui, il ne vous dit jamais merci.

— C'est vrai on ne te dit jamais merci, mais quand tu fais quelque chose de bien, on prie pour toi les fétiches dans les maisons.

Là-dessus, sous le prétexte de boire, il cacha ses yeux moqueurs derrière son mouchoir.

S'étant dévoilé, il reprit :

— Je vais le dire : les gens d'ici sont comme les femmes qui ont deux poches, l'une devant, l'autre derrière. Dans la poche de devant, qui est percée, elles mettent la reconnaissance pour le bien qu'on leur a fait; dans la poche de derrière, qui est en peau de rhinocéros, elles mettent le souvenir des mauvais traitements et la rancune, et cela ne se perd jamais.

Un air de phonographe s'éleva. L'une des femmes de Zounon, s'étant introduite à quatre palles dans le salon, avait mis la machine en marche. Zounon chassa l'épouse d'un coup de mouchoir, ainsi que toute la clientèle qui, bouchant portes et fenêtres, nous empêchait d'avoir de l'air.

— Ecoute, gouverneur, reprit-il, ce n'est que lorsqu'une femme va chez un autre mari qu'elle reconnaît que son premier était bon. Ainsi mon peuple fera-t-il pour toi. Les femmes du roi même ne sont pas contentes de lui. Ecoute bien, mon gouverneur, mon z'ami, un grand chef ne doit avoir ni z'amis ni frères. Un grand chef ne peut pas compter sur la reconnaissance de la foule parce qu'il ne peut pas avoir deux bouches, l'une qui dira blanc à l'un pour lui faire plaisir et l'autre noir au second pour lui faire aussi plaisir. Ecoute, gouverneur, un grand chef n'a pas à écouter les histoires du marché. Il se voila de nouveau la face,

et, derrière son mouchoir de soie, on entendit :

— La reconnaissance est une grande affaire seulement pour les petites gens.

Le peintre Rouquayrol le dessinait à la dérobée. Le Zounan lui lança un coup d'œil amical et complice qui signifiait : « Ça va, la peinture ? »

Il fallut goûter aux tartes. Le roi en coupa lui-même les parts. L'assiette dans laquelle il me présentait le morceau était ornée d'un portrait d'Edouard VII.

— Mon bon confrère ! dit-il, non sans souligner d'un sourire l'audace d'un tel rapprochement.

Il chassa de nouveau femmes, enfants et serviteurs.

— Etant Roi de la Nuit, il m'est interdit de décoller. Je ne puis donc m'offrir de voyages. Je ne connais que Porto-Novo. Dites-moi, très honorable voyageur, dites-moi un peu ce qu'est le monde.

— Chère Majesté, dis-je, ce n'est autre chose que Porto-Novo, tantôt plus grand, tantôt plus petit.

— Je m'en doutais, fit-il.

Il nous offrit du kikirin, de l'asté, de l'alcool de menthe et une boisson purgative.

— Si j'avais su, ajouta-t-il, je vous aurais fait cuire un dindon.

Il voulait dire par là que le plaisir qu'il éprouvait de notre visite dépassait celui qu'il en avait osé.

On prit congé. Tout en nous accompagnant, il disait :

— Où il y a de l'argent il y a de la paix.

Au moment de saluer le gouverneur Fourn, il déclara :

— Dans mon pays, tant qu'on est grand chef on ne vous félicite pas.

Puis il enleva sa casquette de jockey.

Il n'eut pas le crâne découvert pour cela.

Même le jour, le roi était en bonnet de nuit !

Albert LONDRES.

Un assureur-conseil et un employé de la S.T.C.R.P. sont inculpés de détournements

Un mandat d'arrêt a été décerné contre un de leurs complices, actuellement à Dakar. On cherche la piste d'autres coupables

LE CHIFFRE DES DÉTournEMENTS PARAÎT DEVOIR DÉPASSER 600.000 FRANCS

Nous avons relaté récemment que d'importants détournements avaient été constatés au détriment d'une grande administration, en l'espèce la S.T.C.R.P. L'enquête menée à ce sujet avec la plus grande discrétion par M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, fut ouverte en juin dernier. Elle avait été motivée par la découverte de quelques dossiers sur lesquels le visa du sous-directeur, M. Courtois, avait été joliment par une main inconnue. Les enquêteurs, après de minutieuses recherches, acquiescent la certitude que de très nombreux dossiers du service de contentieux avaient été utilisés pour toucher plusieurs fois les indemnités accordées à des sinistrés. Et l'on vint à identifier peu à peu les coupables. Ce sont d'abord un certain Louis Mermel, habitant 4, rue Baudin, qui se dit assureur-conseil et qui, après avoir été remis à la Bonne, dirigée en province, notamment à Orléans et à Nancy, des agences de banque d'existence éphémère, Mermel, dont le rôle consistait surtout à toucher et à faire toucher de nouveau, par de faux accords, les indemnités déjà payées aux vrais bénéficiaires, aurait été fort empêché de mener à bien sa combinaison sans la connivence d'associés qu'il avait su se faire même de la S.T.C.R.P., en la personne de l'employé au contentieux Henri-Léon Giroux, 23, rue Cardinet, révoqué d'ailleurs dans l'intervalle pour d'autres détournements et actuellement à Dakar, et du garçon de bureau Honoré Bonnefoy-Cudrux, 40, rue de la Montagne-Sainte-Genève, qui lui représentaient les dossiers frauduleusement visés. Mermel et Bonnefoy-Cudrux ont été écroués à la Santé. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Giroux.

Le chiffre des détournements dûment constatés ne dépasse pas pour le moment 137.000 francs. Mais on est sur la piste d'autres fraudes, celles par exemple qu'on a relevées à la charge d'un personnage non encore retrouvé et qui, sous le nom de Renard, domicilié 13, rue de la Grange-Batelière, toucha à trois reprises des indemnités de 2.000, de 6.360 et de 8.770 francs. Mais ni ce nom, ni cette adresse, ni le numéro de téléphone données par Renard n'ont été trouvés exacts. Quoi qu'il en soit des découvertes qui pourra faire encore le juge d'instruction Lapeyre, chargé de l'information, il paraît de l'avenir même de Mermel, qui a choisi pour avocat M^r Henri Canet, que le total des détournements commis au préjudice de la S.T.C.R.P. dépassera le chiffre de 600.000 francs.

La S.T.C.R.P. s'est constituée partie civile par l'organe de M^r Périe, avocat.

LÉGION D'HONNEUR TRAVAUX PUBLICS

Commandeur : M. L. Roux, directeur général honoraire des chemins de fer de l'Etat.

Officier : M. Estrade, directeur administrateur délégué de la Société méridionale des transports de l'Orléans.